



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/45/339
10 juillet 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
Points 47, 48, 50, 58 a) et m) et 74
de la liste préliminaire*

APPLICATION DE LA RESOLUTION 44/104 DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN TRAITE D'INSPECTION
COMPLETE DES ESSAIS NUCLEAIRES

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : NOTIFICATION DES ESSAIS
NUCLEAIRES

INTERDICTION DE DEVERSER DES DECHETS RADIOACTIFS

EFFETS DES RAYONNEMENTS IONISANTS

Lettre datée du 9 juillet 1990, adressée au Secrétaire général
par les Représentants permanents du Chili, de la Colombie,
de l'Equateur et du Pérou auprès de l'Organisation des
Nations Unies

Au nom des membres de la Commission permanente du Pacifique Sud, nous vous prions de bien vouloir faire distribuer la déclaration ci-jointe datée du 27 juin 1990, émanant du secrétariat général de la Commission, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 47, 48, 50, 58 a) et m) et 74 de la liste préliminaire.

* A/45/50.

Dans cette déclaration, qui est en rapport direct avec celle dont nous vous avons fait tenir le texte par lettre datée du 15 juin 1990 (A/45/314), les Etats membres de la Commission protestent énergiquement contre la nouvelle explosion nucléaire effectuée en Polynésie française le 7 juin dernier et réitèrent leur opposition catégorique aux essais nucléaires que la France mène dans l'atoll de Mururoa et qui mettent manifestement en danger le milieu marin et ses ressources.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Colombie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Enrique PEÑALOSA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de l'Equateur
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) José AYALA-LASSO

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Chili
auprès de l'Organisation des
des Nations Unies

(Signé) Juan SOMAVIA

L'Ambassadeur,

Représentant permanent du Pérou
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Ricardo V. LUNA

ANNEXE

Déclaration de la Commission permanente du Pacifique Sud

Le 7 juin 1990, une nouvelle explosion nucléaire s'est produite en Polynésie française, et ce quatre jours à peine après que la France eut repris ses essais nucléaires dans le bassin du Pacifique. Le 3 juin, en effet, une explosion nucléaire avait été effectuée dans l'atoll de Mururoa, explosion contre laquelle la Commission permanente du Pacifique Sud avait protesté dans sa déclaration du 8 juin.

Fidèle à la politique de protection du milieu marin décidée par la Commission et à la Déclaration de Viña del Mar adoptée par les ministres des relations extérieures des Etats qui sont membres, le secrétariat général déplore vivement la poursuite de ces expériences, menées en dépit de l'opposition énergique et généralisée des pays du bassin du Pacifique et plus particulièrement des membres de la Commission. Il réitère sa condamnation résolue de l'explosion nucléaire récemment effectuée et réclame de nouveau énergiquement la cessation immédiate et définitive desdites expériences, compte tenu du danger qu'elles présentent pour le milieu marin et ses ressources.

Santiago du Chili, le 27 juin 1990
